

Compte rendu du conseil d'école extraordinaire du **lundi 4 mai à Bullecourt**

Le conseil d'école a décidé la réouverture des écoles à partir du mardi 12 mai pour les grandes sections, CP et CM2 dans un premier temps puis à partir du 25 mai, pour les autres niveaux en alternance sachant que chaque école n'excédera pas plus de 10 élèves hormis l'école de Noreuil où la capacité d'accueil sera de 9 élèves.

Pour l'école maternelle, on privilégiera l'accueil des GS puis des MS mais les enfants qui seront scolarisés dès la réouverture des niveaux de classe seront prioritaires jusqu'aux vacances. La capacité d'accueil ne permettra pas le retour des tout petits et des petites sections.

Le conseil d'école a décidé que les transports scolaires seraient maintenus aux heures habituelles avec une capacité réduite de 20 enfants maximum.

Par contre, les mairies ne sont ni en mesure d'assurer un service de garderie le matin et le soir ni d'accueillir les enfants lors de la pause méridienne.

Vu le contexte actuel, le traiteur Dreux ne peut malheureusement pas assurer les repas jusqu'aux vacances.

Le retour à l'école est basé sur le volontariat des familles. Sinon le travail à distance se poursuivra.

Les enfants des personnels soignants seront accueillis prioritairement à partir de 3 ans.

Les notions non abordées cette année le seront en début d'année prochaine.

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel dans le retour de leur enfant à l'école. Ils s'engagent à ne pas mettre leur enfant à l'école en cas d'apparition de symptômes évoquant un COVID 19 chez l'enfant ou dans sa famille. Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'école. En cas de symptômes (toux, rhume, courbatures, maux de gorge) ou de fièvre 37,8 ou plus, l'enfant ne doit pas se rendre à l'école. Si l'enfant présente des symptômes à l'école, il sera isolé, la famille sera immédiatement prévenue et priée de venir le rechercher au plus vite.

Après avis de l'inspecteur de l'Education Nationale, il est souhaitable que les enfants présentant des pathologies à risques (bronchite chronique, asthme, diabète, angine à répétition) poursuivent le télé-travail.

Les parents s'engagent à respecter le planning qui sera fourni par les enseignantes en fonction du nombre d'élèves présents.

Les parents jouent un rôle actif dans le respect des gestes barrière : explication à l'enfant, fourniture de mouchoirs jetables, si besoin de solution hydro-alcoolique ...

A l'école, un protocole sera mis en place pour respecter les gestes barrière :

- Les locaux seront désinfectés chaque midi et nettoyés et désinfectés à nouveau chaque soir.
- Ils seront aérés de façon régulière en laissant les portes ouvertes le plus possible.
- En classe, la distanciation sociale sera respectée avec un espace de 1m minimum entre chaque élève.
- Les élèves seront invités à se laver régulièrement les mains ; seront mis à disposition du savon, du gel hydro-alcoolique, du papier jetable.
- Les récréations pourront être décalées (maternelle) ou seront organisées dans la classe sous forme d'une pause récréative.
- Chaque élève disposera de son propre matériel : pas d'échange de crayons ...
- Les jeux collectifs et les espaces de jeux seront proscrits.
- Les parents sont invités à rester à la grille de chaque école en évitant les rassemblements au temps d'accueil et de sortie.
C'est pourquoi les heures d'entrée et de sortie seront échelonnées dans la mesure du possible.

- Le port du masque est à proscrire pour l'école maternelle. En élémentaire, il n'est pas recommandé mais les enfants peuvent en être équipés s'ils le souhaitent et s'ils sont en mesure de le porter à bon escient.

Après avoir pris connaissance des mesures de sécurité mises en place ainsi que de l'organisation de la journée de classe, souhaitez – vous scolariser votre enfant lors de la réouverture ?

Nous souhaiterions une réponse avant le mercredi 6 mai au soir.

Bien cordialement,
Le conseil d'école